

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

15

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **11 DECEMBRE 2025**

**Objet de la délibération :**

**REALISATION DE  
PRÊTS PLUS ET PLAI  
AUPRES DE LA CDC  
POUR LE FINANCEMENT  
DE LA CONSTRUCTION  
DE 8 LOGEMENTS (5  
PLUS – 3 PLAI) « LA  
CALYPSO » (EX  
COUSTEAUX ) A SIX-  
FOURS 520-01**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie RIALLAND

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO  
Bruno BAXE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI  
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND  
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND  
Delphine GROSSO, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO

**Absents et excusés :** Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,  
Patrick DEBIEUVRE, Marc LAURIOL, Dominique LAIN, Jacques PEYROT

**Représentants du CSE présent :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 23 du 9 Décembre 2021, vous avez autorisé la construction de 8 logements « La Calypso » (ex Cousteaux) à Six-Fours.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 788 844,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLUS ET PLAI

Prêt	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant	104 282,00 €	403 050,00 €	28 795,00 €	252 717,00 €
Durée du Prêt	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Durée d'Amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement
Péodicité	Annuelle			
Index	LIVRET A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.60%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.29 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.20%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.29 %
	<i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>			
Typologie Gissler	1A			
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)			
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>			

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI